



Les services de l'État dans le Var

Renforcement de l'alimentation en eau du SIDECM et de Ste Maxime - SAINTE-MAXIME

Article créé le 16/06/2014 par contributeur préfecture Mis à jour le 16/07/2014

Création d'une usine de potabilisation, de réservoirs d'eau et d'un réseau de canalisations pour le renforcement de l'alimentation en eau potable du syndicat intercommunal de distribution d'eau de la corniche des Maures et de Sainte-Maxime.

Déclaration de projet

Autorisation loi sur l'eau

Mise en compatibilité du POS

Instauration de servitudes

- [Avis de l'autorité environnementale sur le projet de travaux](#) (format pdf - 727,5 ko)

- Avis tacite de l'autorité environnementale, le préfet du Var, en date du 16 juillet 2014, sur la mise en compatibilité du POS de Sainte-Maxime (83) avec le projet de renforcement de l'alimentation en eau du SIDECM et de la commune de Sainte-Maxime. En application de l'article R121-15 du code de l'urbanisme, cet avis est émis, dans un délai de 3 mois à compter de la saisine du préfet par le SIDECM, par courrier du 14 avril 2014, reçu en préfecture le 16 avril 2014.

© L'Etat dans le Var - Préfecture de Toulon (83)